sommaire

Edito . . . . . p. 1
Recensement . . . . . p. 2
Site Internet . . . . . p. 3
Parlé Web . . . . . p. 5
Médiathèque . . . . . p. 6
Urbanisme . . . . . p. 9
D'un chantier à l'autre . . . . . p. 10
Adduction d'eau potable . . . . p. 13
Affaires sociales . . . . . p. 14
Affaires scolaires
et péri-scolaires . . . . . p. 19
Sport et jeunesse . . . . . p. 20
Centre de Loisirs . . . . . p. 21
Sivom . . . . . p. 22
Élus de la gauche plurielle . . . . p. 23
État-Civil . . . . . p. 24
Guide des associations . . . . . p. 25
Calendrier des associations . . . p. 26
Scrabble . . . . . p. 27
Anciens combattants . . . . . p. 27
APEL . . . . . p. 27
St-Pairaise . . . . . p. 28
Accueil et services . . . . . p. 31
Comité de jumelage . . . . . p. 31
Défense contre la mer . . . . . p. 33
Kairon amitié . . . . . p. 33
Tactic . . . . . p. 34
Écritures d'Europe . . . . . p. 35
Peuples solidaires . . . . . p. 36
Rétina France . . . . . p. 37
Espace . . . . . p. 38
ADSMM . . . . . p. 40
Les Sitelles . . . . . p. 40
Modern'Jazz . . . . . p. 41
Tennis de table . . . . . p. 41
Pétanque . . . . . p. 41
USSP . . . . . p. 42
Recensement . . . . . p. 43
Avis pratique . . . . . p. 44

édito

Beaucoup de sujets divers me viennent à l'esprit au moment de rédiger cet éditorial (début novembre).

D'abord, je suis sensible, comme tout citoyen du Pays Granvillais, aux différents projets qui « fâchent » ou pour le moins, qui avivent les passions : l'extension des ports avec un débat public suivi par des centaines de personnes, le devenir de la maternité et de l'hôpital, très menacés pour ne pas dire condamnés, mille fois hélas ! et dans un an le départ vers Avranches des services de la DDE (encore une fois hélas !) Si d'un côté, il s'agit d'un projet qui, on espère, redynamiserait la vie économique et touristique de la région, de l'autre il s'agit de décisions qui aboutiront à la perte de services publics de proximité alors que le Pays Granvillais est en pleine progression démographique : c'est désolant ! Dans un tel contexte, l'urgence d'une nouvelle voie Granville-Avranches est plus qu'évidente pour le désenclavement du Pays Granvillais et l'amélioration de nos liaisons vers Avranches qui bénéficiera, outre la sous-préfecture, de tous ces services recentralisés, au détriment de notre bassin de vie avec 25 800 habitants permanents.

Malgré l'importance de ces sujets de préoccupation, la vie continue. Il ne suffit pas de hurler avec les loups, il faut continuer à travailler, à s'adapter, et à développer nos atouts, qui ne manquent pas, heureusement.

Notre slogan, à St Pair, choisi en 1990 en même temps que notre logo, vous vous en souvenez sans doute, « St Pair le savoir- plaire ». Il n'est pas démodé, si l'on en juge par l'évolution de notre cité, afin d'obtenir cette année le 1er prix départemental des villes fleuries (catégorie 2 500 à 5 000 habitants). C'est bien sûr la partie visible des efforts de la commune ; moins spectaculaires, mais d'une nécessité évidente s'accélèrent les travaux d'assainissement, de renforcement de fourniture d'eau potable, d'évacuation des eaux pluviales. La lutte engagée à St Pair mais aussi beaucoup dans le cadre de l'intercommunalité, c'est celle de la qualité de l'environnement, principalement des eaux de baignade : il nous faudrait un bulletin entier pour vous en parler.

J'évoquais il y a un an, lors de la cérémonie des vœux de la municipalité, les projets 2006 : je constate que beaucoup de prévisions ont été tenues, comme les travaux sur Kairon-plage (Avenue du Mt St Michel), les pistes cyclables, les travaux sur la ZAC du Vallon, le giratoire de la Lande de Pucy et la construction de la première usine Millet ; un peu de retard, de 2 ou 3 mois seulement, pour les travaux sur la future zone du Croissant 2 et l'aboutissement de notre PLU ; les autres sujets présents à l'étude en 2006 avanceront tout à fait normalement : maison de retraite, Vigie (avec logement HLM et peut-être crèche halte-garderie si l'étude du projet se révèle favorable), logement à la Faisanderie, bord de mer, etc... : rien n'est abandonné et d'autres sujets vont atterrir sur le bureau de la municipalité prochainement. Comme les travaux à prévoir rue de la Folliotte et route de l'Ecutot (!). Comme quoi à 10 ou 15 mois de la fin de ce mandat municipal, il ne s'agit pas de s'arrêter, mais il faut continuer à programmer, et à réaliser, pour le mieux être de tous sachant qu'il n'y a pas une priorité mais des priorités.

Je vous rappelle pour terminer quelques dates d'élections à retenir :

- les présidentielles : le 22 avril et le 6 mai

- les législatives : le 10 et 17 juin

Quant aux municipales, elles sont programmées depuis longtemps pour mars 2008 ; mais des voix s'élèvent pour proposer de les avancer en octobre 2007 : je n'y crois guère pour des raisons à la fois politiques, juridiques et pratiques : affaire à suivre de près !

En attendant, bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Jacques Olivier, Maire

Responsable de la publication : Jacques OLIVIER, Maire – Rédacteur en Chef : Michel DAUY, 2e Adjoint
Conception, mise en page : Laurence AUGUSTE, Mairie de St-Pair-sur-Mer
Impression : imprimerie des trois provinces – 4, route des Longs-Champs – 50600 Parigny – 02 33 49 02 53
(sous réserve d'erreurs typographiques) Dépôt légal à parution

Ets Maurice GREZET
Tél. 02 33 50 07 62
Fax 02 33 50 03 12
Couverture - Isolation
Plomberie - Sanitaire
Chauffage central
79, rue de Granville
50380 Saint-Pair-sur-Mer

Recensement de la POPULATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Cette année, comme toutes les personnes résidant dans notre commune, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2007. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle : le recensement de la population permet en effet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête. Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre Maire.

ÉLECTIONS

Cartes électorales : tous les électeurs de la commune recevront, courant mars, de nouvelles cartes.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La mairie est ouverte samedi 30 décembre, de 9 h. à 12 h. et exceptionnellement de 14 h. à 17 h. pour les inscriptions sur les listes électorales.

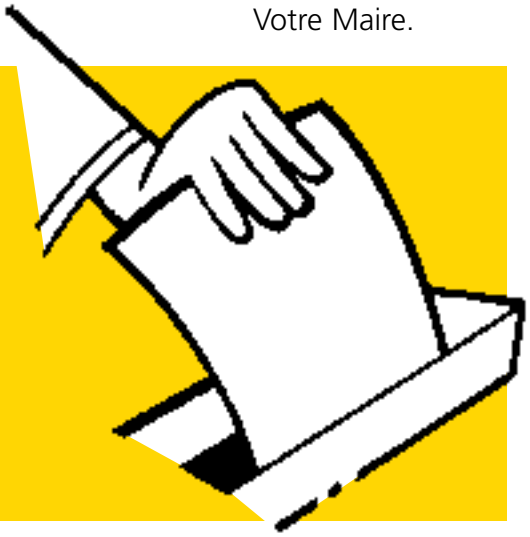

Yannick DAVID

Entretien d'espaces verts

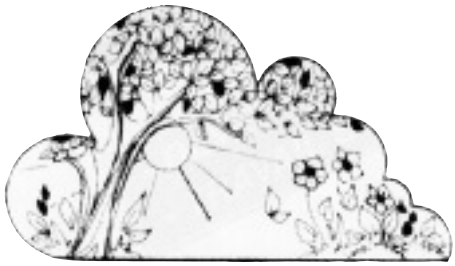

TONTES - ÉLAGAGE - ABATTAGE

TAILLE DES HAIES

CRÉATION DE PARCS

50380 Saint-Pair-sur-Mer - Tél. 02 33 90 62 61

SITE Internet

Source : ASSISTECH.

"C'est à la mode" diront certains et d'autres penseront " enfin !" Mais avant toute chose qu'est-ce qu'un Site ?

Les puristes répondront c'est la **"disposition d'un lieu"**

Certes, mais la question est : qu'est-ce qu'un Site Internet ?

"Un Portail" répondront les plus affranchis et cela ne nous avancera guère…

Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire un savant historique de ce qu'est Internet pour répondre à cette interrogation et j'ai encore moins la prétention de vouloir faire un cours d'informatique, mais je veux simplement par ce préambule souligner les questions de base que tout un chacun est en droit de se poser.

En effet l'ordinateur rebute encore bon nombre d'entre nous et le mot **"Web"** laisse planer une inhérente complexité dont l'intérêt peut nous apparaître lointain.

Grâce à l'avancée des techniques (les aficionados apprécieront ci-contre une des premières cartes mères compatible IBM des années 86 avec une carte mère 2006, page suivante), au déploiement de l'ADSL sur notre secteur et à l'évolution globale des moyens de communication à travers le monde nous sommes en droit d'obtenir de cette grande technicité le service rendu final espéré.

Nous avons donc pris le temps de la réflexion pour ce service à rendre car il ne s'agit pas d'être dans le vent pour être performant mais de tirer profit de l'expérience des précurseurs pour proposer et offrir un produit de qualité basé, à l'inverse du parlé Web, sur la simplicité.

Et cette simplicité va être notre obligation de résultat.

Notre démarche pour y arriver peut se résumer par trois points à solutionner :

un site POURQUOI POUR QUI ?

Refuser l'idée d'un site en vient à refuser l'invention de Gutenberg à son époque, puisque le but recherché est comparable : pouvoir éditer et mettre en page l'information sur un nouveau support ;

Réaliser avant tout une agréable vitrine dynamique qui suscite la curiosité et l'exploration et ce sera l'expression visuelle d'un dialogue réussi favorisant les échanges ;

Diffuser et faire connaître notre patrimoine c'est une orientation particulière possible qui va promouvoir notre commune au-delà de nos frontières ;

Informer les Saint Pairais et les aider dans leurs démarches reste là une de nos priorités.

Vous retrouverez ainsi une illustration agréable pour la mise en page des textes, enrichie d'une iconographie et d'animations, les obligations et renseignements administratifs, les propositions touristiques avec cartographies, la présence d'un bulletin d'inscription à certaine manifestation comme le « Second Geste », des liens vers d'autres sites, etc…

un site AVEC QUOI AVEC QUI ?

La matière (documents, images, séquences) sera fournie par les différents services de la commune ;

L'activité au quotidien de notre petite ville sera un élément déterminant pour notre image de marque et l'Office du Tourisme sera sans aucun doute un partenaire privilégié ;

C'est le Service Culturel qui est en charge de la négociation avec la société retenue pour la conception, la réalisation et l'adaptation à nos besoins ;

C'est Jérôme qui sera quant à lui aux manettes pour la maintenance du site, aidé par Christelle, responsable de la partie administrative.

Deux portails ou entrées permettront de répondre spécifiquement et efficacement à notre demande et de chacun des acteurs précités dépendra la pertinence de notre site sur lequel seront développées la vie municipale, la vie sociale, la vie culturelle, la vie tout simplement à St Pair, les infos de dernières minutes, etc…

un site JUSQU'OU QUELLES SONT SES LIMITES ?

Ce n'est pas un site politique il faut le souligner d'emblée ; Les comptes rendus de Conseil pourront y être affichés selon la législation en vigueur.

Banque de données consultables et téléchargeables, informations et renseignements, contacts et échanges, voilà définis nos objectifs. Je vous laisse découvrir et apprécier les pages du site (à ce jour sa mise en ligne se fait au fur et à mesure) en vous invitant à vous rendre dès que possible aux adresses ci-dessous :

J'espère que vous trouverez l'ensemble du site réalisé suffisamment intuitif, autre gage de qualité, et je ne peux que lui souhaiter, après la performance, bon vent.

Et à tous de Bonnes Fêtes de fin d'année.

Michel DAVY
Adjoint Vie Culturelle et Communication

http://www.saintpairsurmer.com
http://www.second-geste.fr

Source : ASSISTECH.

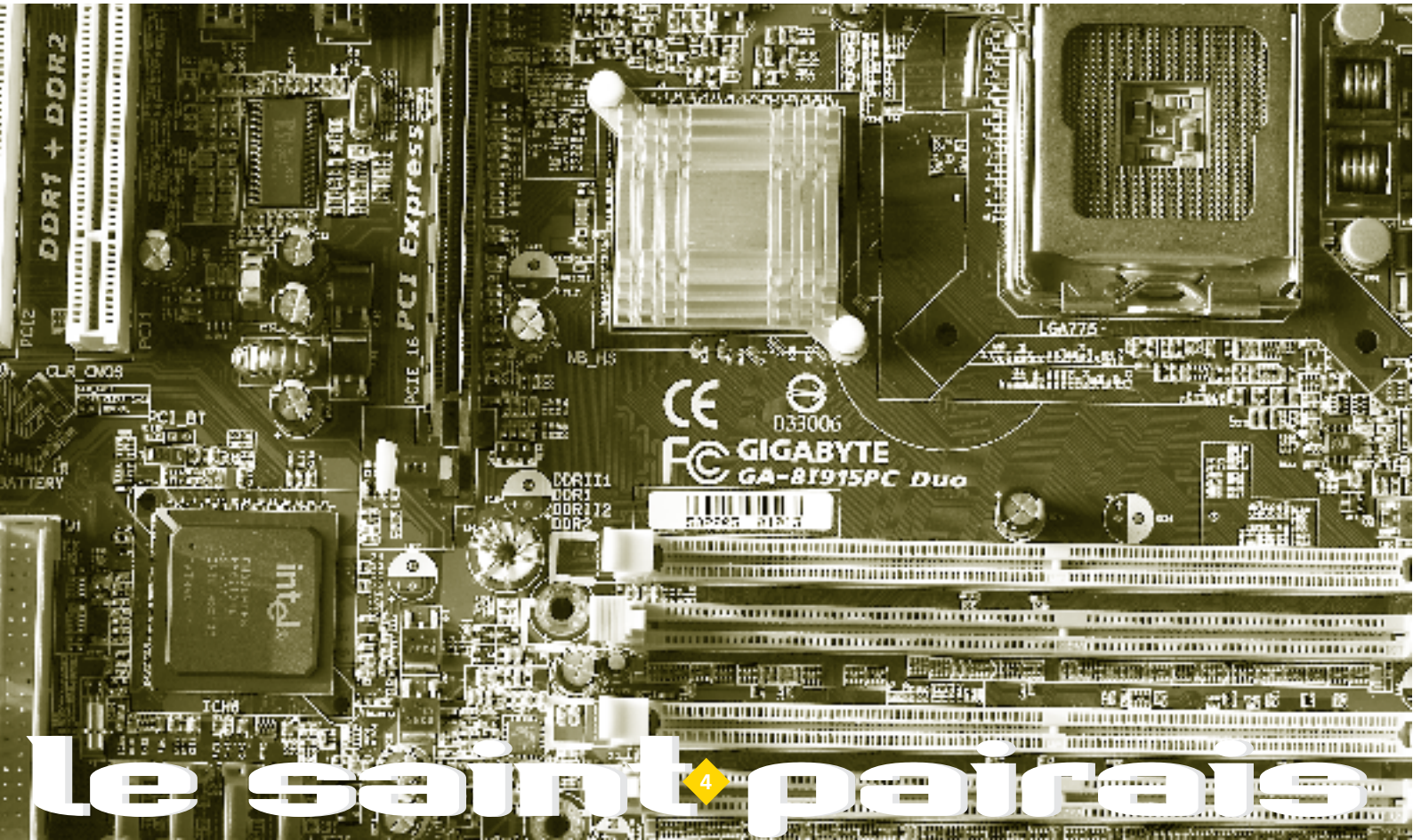

Parler Web?

ké sa ko ? ké cé sa ?

Adresse email : adresse pour les courriers électroniques. Elle comporte deux parties séparées par @ (arobase)
Adresse IP : adresse unique qui permet d'identifier une machine sur un réseau en informatique
ADSL : asynchrone digital subscriber line, mode de transmission rapide des données par le réseau téléphonique
Applet : petite application pour une tâche précise à l'intérieur d'une autre application et chargée en même temps qu'une page Internet
Blog : site Web évolutif de type journal personnel mis à jour régulièrement
Browser : logiciel de navigation sur le Web
Chat : discussion en direct sur Internet
Cookie : information émise par certains sites Web sur votre ordinateur et récupérée par le site concerné lors d'une nouvelle connexion
Email ou mail ou e-mail : courrier électronique et préférer "mél" ou mieux "courriel"
FAI ou Provider : fournisseur d'accès Internet
FAQ : frequently asked questions , questions les plus souvent posées
Firewall : pare-feu, application qui évite le piratage et la récupération de données
FYI : for your information, pour votre information
Freeware : logiciel gratuit non modifiable
FTP : file transfert protocol, protocole utilisé pour le transfert de fichiers sur Internet
Hacker : pirate en informatique
Home page : première page d'un site Web
HTML : hypertext markup language, langage informatique utilisé pour la création et la consultation de pages Internet
http : hypertext transfert protocol, protocole qui rend les textes lisibles par un navigateur
Hypertexte : concept qui permet d'établir un lien d'un document à un autre
IP : internet protocol, le protocole à la base du réseau mondial
Java : langage de programmation à vocation universelle
JPEG : joint photographic experts group, format de compression d'images
Login ou username : nom d'un utilisateur
LOL : lot of laugh, rit aux éclats ou encore MDR : mort de rire
MIDI : musical instruments digital interface, norme permettant une bonne reproduction des partitions musicales
MIME : multipurpose internet mail extension, normes qui permettent de joindre n'importe quel type de fichier dans un courrier électronique
MP3 : standard récent pour échanger de la musique sur Internet
MPEG : motion pictures expert group, format de compression des images vidéo
Navigateur : programme permettant de lire les fichiers HTML et donc de consulter les pages Web
Netiquette : charte du savoir vivre des internautes
News ou Newsgroup : groupes de discussion
Page Web : document sur Internet au format HTML
Paquet : unité de données qui circule dans le réseau Internet
Plug-in : programme complémentaire qui rentre automatiquement en action pour lire certains formats d'image, de vidéo, d'animation ou de son
POP : post office protocol, protocole utilisé par le serveur de courrier pour la réception du courrier
Portail : ensemble de pages Web
Protocole : ensemble de règles permettant de communiquer entre deux ordinateurs
Proxy : espace de stockage temporaire situé chez le FAI
Serveur : ordinateur qui fournit des services à d'autres ordinateurs appelés clients
Shareware : logiciel en libre essai, payable en cas d'utilisation durable
Site : lieu virtuel où sont situées les pages à consulter, il se caractérise par son URL ou adresse, par exemple : http://www.saint-pairsurmer.com
Smiley : émoticone ou symbole traduisant l'état d'esprit de l'internaute
SMTP : simple mail tranfer protocol, autre protocole du serveur de courrier pour l'envoi vers le serveur
SPAM : courrier publicitaire non désiré envoyé massivement
SSL : secure socket layer, protocole de sécurisation
URL : uniform ressource locator, adresse du site
Ver : variété de virus
Virus : petit programme malveillant visant à détériorer le fonctionnement de l'ordinateur
Webmaster : personne chargé de l'administration d'un serveur
www : world wide web, ou Web, toile d'araignée mondiale
XML : langage évolué, successeur annoncé du HTML

C'est un début, cela reste à compléter…
en espérant néanmoins vous avoir quelque peu aidé
si besoin était.

Michel DAVY
Adjoint Vie Culturelle et Communication

Médiathèque

40, place de la Gare
50380 St- Pair sur Mer 02 33 90 41 22
courriel : mediatheque.st-pair@wanadoo.fr

2006 s'achève au moment où vous recevez ce numéro du Saint-Pairais et, comme d'habitude, il convient de dresser le bilan des six derniers mois.

Tout d'abord celui de l'été, temps des vacances pour beaucoup d'entre nous, temps des cartes postales aussi ! Celles que vous avez admirées à la médiathèque, présentées et commentées par Laurence et Marie-Claude vous font découvrir ou redécouvrir ce que fut Saint Pair. Ces cartes postales constituent un patrimoine pour notre commune que nous envient des visiteurs venus des environs. Parmi ceux-ci, Monsieur Ernouf de Granville nous a proposé d'acquérir sa collection soit 413 cartes postales de Saint Pair pour une somme très intéressante. Nous l'en remercions ainsi que l'association Quai des Livres qui a permis de financer cet achat pour notre commune au travers de sa médiathèque. Nous adressons également un grand merci très chaleureux à Monsieur Grauss qui nous a donné une centaine de cartes.

Nostalgie toujours! La médiathèque de Granville propose de nous faire le don de 89 numéros de La Flèche.Les anciens Saint Pairais, comme moi, se rappellent avoir feuilleté cette publication paroissiale qui racontait la vie de notre commune. Nous espérons pouvoir ajouter cette collection à notre Patrimoine Fonds Local.

Depuis septembre, les cartes postales ont regagné leurs classeurs pour laisser la salle d'animation aux plus petits qui reviennent avec leurs nounous. Ils sont dix, elles sont six. Tous écoutent Laurence chanter, dire des comptines, animer des jeux, raconter des histoires. Tout cela se déroule le deuxième jeudi de chaque mois.

Du 16 octobre au 4 novembre dans le cadre de Lire en fête et en amont du Festival Second Geste s'est tenue dans les locaux de la médiathèque une exposition autour du nouveau cirque conçue par les bibliothécaires. Seize sur les dix-neuf classes, maternelles et primaires, des écoles saint-pairaises sont venues visiter cette exposition.

En décembre s'est renouvelée l'initiative que nous avions prise en 2005 en préambule du Festival du Noir: un Café Noir a été offert par l'équipe de ce festival qui a mis en mots des textes des auteurs qui seront présents à Granville les 27 et 28 janvier 2007.

Enfin en janvier , vous verrez l'aboutissement d'un projet que nous avons mené à la demande de beaucoup d'entre vous : l'ouverture d'un secteur « prêt de DVD » .Cela nous a obligés à repenser l'implantation des autres secteurs, à acheter du mobilier supplémentaire, à revoir le règlement intérieur et ... à majorer la cotisation des adultes qui passe de huit à dix euros. (Les autres cotisations restent inchangées).

Un nouveau SECTEUR à la MÉDIATHÈQUE

En effet les DVD que nous vous proposons ont été acquis auprès de l'ADAV, organisme qui distribue des oeuvres en retenant les droits d'auteur sur le prix d'achat, ce qui implique un coût très élevé. Nous vous engageons à prendre connaissance, à ce sujet, du nouveau règlement intérieur et notamment les articles 10,12,13 et 14.

L'installation de ce nouveau service aura nécessité un grand chambardement dans la médiathèque nous obligeant à la fermer une semaine. Nous vous prions de nous excuser pour les désagréments que cela a pu vous apporter et nous espérons que vous trouverez très vite de nouveaux repères.

Voilà, je crois, l'essentiel de la vie de notre médiathèque en cette fin d'année. Vous êtes toujours plus nombreux à nous faire confiance et nous nous en félicitons. Sachez que de notre côté nous cherchons toujours à évoluer pour vous offrir un service de qualité.

En cette fin d'année, je me fais l'interprète de tout le personnel de la médiathèque pour vous offrir nos voeux de bonheur et de prospérité pour l'année qui s'annonce.

Annie Roumy
conseillère municipale
chargée de la Médiathèque

...nos coups de Cœur

Romans adultes :

J'Etais derrière toi / Nicolas Fargues .- P.O.L. ; 2006

Sous forme de narration confidence, Nicolas Fargues nous livre un très beau roman d'amour et de rupture…
Méditation sur l'effondrement d'un couple en situation de tromperie réciproque et où Alexandrine en femme dominatrice transforme le quotidien en souffrance. Recherche du bonheur près d'une jeune femme qui ressemble au narrateur et près de qui il se sent apaisé… Thèmes maintes fois ressassés, mais traités ici dans un style parfaitement maîtrisé, évitant toute sensiblerie.

Puisque rien ne dure / Laurence Tardieu .- Stock ; 2006

Vincent reçoit une lettre de son ex-femme, lui demandant de venir à son chevet avant qu'elle ne meure. Retour sur un passé douloureux, depuis que Clara, leur fille de 8 ans a disparu en rentrant de l'école. Retour sur cette impossibilité de communiquer, quand le malheur étouffe des êtres qui s'aiment. Roman d'une poignante intensité où la description des sentiments est d'une grande justesse.

Roman Jeunesse :

Frères de Sang / Mikaël Ollivier .-Editions Thierry Magnier ; 2006

Habitués à une existence tranquille, les Lemeunier voient leur destin basculer le soir où Brice, le fils aîné, est arrêté, soupçonné d'être l'auteur de cinq crimes odieux. D'abord terrassé, mais convaincu de l'innocence de son frère, Martin se lance dans une terrifiante enquête en solitaire. Une enquête dont il n'aurait jamais pu imaginer ni même inventer le stupéfiant dénouement.
Mikaël Ollivier dose le suspense de bout en bout, le lecteur suit le narrateur, Martin, dans des découvertes qui s'enchaînent sans répit.

CD :

Sunrise over sea / John Butler Trio .- Lava Records

John Butler , véritable phénomène en Australie, vient à la conquête de l'Europe avec une musique habitée entre blues, folk et guitare slide dont les sonorités ne sont pas sans rappeler les cordes inspirées de Ben Harper.

AXA ASSURANCES

Hubert HUBIN

Assureur Conseil

Toutes assurances
Placements

391 A rue du Fourneau - 50400 GRANVILLE
Sortie Saint-Pair - Direction Granville

Tél. 02 33 50 28 68 - Fax 02 33 90 16 69

Urbanisme

L'activité d'urbanisme demeure dans la continuité des semestres précédents et n'appelle pas d'observations particulières ; nous pouvons néanmoins mentionner les points suivants :

- P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) :

Nous sommes dans l'attente des avis des personnes publiques consultées le 23 août 2006. Le délai maximum des réponses est de trois mois; le retour est donc attendu pour la fin novembre. Nous pouvons espérer que l'enquête publique qui suivra aura lieu fin 2006 ou début 2007. SOYONS PATIENTS…

- Zone d'activités de Kairon :

Le dossier de création du lotissement artisanal est en cours d'achèvement ; très prochainement les candidats à l'acquisition seront invités à confirmer leur demande afin de finaliser l'attribution des lots ; cette disposition sera certainement effectuée avant la parution du bulletin municipal.

- L'urbanisme au quotidien :

L'activité en matière d'urbanisme reste toujours importante.
A ce jour (courant octobre 2006) nous relevons :

- ***62 Permis de construire ;***
- ***81 Déclarations de travaux ;***
- ***18 Certificats d'urbanisme ;***
- ***1 Permis de démolir ;***
- ***132 Renseignements d'urbanisme ;***
- ***1 Autorisation de lotir ;***
- ***88 Déclarations d'intention d'aliéner ;***

Tout projet de construction, de transformation et d'agrandissement doit répondre à des réglementations rigoureuses d'urbanisme et d'environnement ; il vous est donc conseillé de prendre contact avec moi-même ou Mme Chatel le plus rapidement possible pour bien connaître les procédures que vous devez mettre en place.

A ce propos, je vous informe qu'il existe un organisme à l'échelon départemental susceptible de vous apporter aide et conseil ; en effet le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Manche (C.A.U.E.), basé à Saint-Lô, est un organisme autonome associant l'Etat, le Département et les collectivités ; il a mis en place un service de conseil architectural gratuit destiné aux particuliers candidats à la construction ou à la réhabilitation de bâti existant. Ce service gratuit apporte des conseils sur la conception architecturale, technique et paysagère des projets, ainsi que des informations sur la réglementation et les démarches à entreprendre pour construire.

pour faciliter le contact
de PROXIMITÉ
un architecte conseiller du C.A.U.E. est présent sur rendez-vous

Tél. 02 33 77 20 77

- à Granville, un mardi de 9h à 12h, chaque mois.
- à Avranches, un vendredi de 9h à 12h, tous les 15 jours.
- A Villedieu-les-Poëles, un mercredi de 14h à 17h, chaque mois.

N'hésitez pas à nous contacter ou à vous rapprocher du C.A.U.E. (Tel :02.33.77.20.77) et à visiter son site Internet www.caue50.fr.

J'adresse à nouveau un remerciement sincère aux membres de la commission pour leur participation active aux réunions hebdomadaires du mardi ; je pense plus particulièrement à Mmes GATE, LEFEVRE, NORMAND, BATELIER et Messieurs HUE et LEMOIGNE ; Mme CHATEL, responsable de l'urbanisme, à Saint Pair se joint à nous pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

René SOMAINI
Adjoint à l'urbanisme

Programme Travaux sur Routes Départementales

(réunion du 16 octobre)

Comme tous les ans, sur invitation de Daniel CARUHEL, Conseiller Général, avec la participation de M. Lecoq, Directeur général adjoint du conseil général, M. Yver, Ingénieur et des techniciens de l'agence de Villedieu, nous nous sommes rencontrés avec les autres communes du Canton de Granville, dans le but de faire le bilan de l'année écoulée et d'établir un « programme travaux » à envisager pour le futur. Il s'agit bien entendu de travaux sur routes départementales.

Nous avons, en particulier, évoqué la réalisation du giratoire dit de « la petite Lande » sur la RD 973 (Route Nationale) dont l'ouverture est prévue avant Noël 2006. Restera une intervention sur sa jonction avec la RD 373 (Route de la Lande) avec réouverture de celle-ci prévue en janvier 2007. Avec le giratoire de la Toque Blanche (sur la RD 911) est bien amorcée la future « collatérale » prévue au projet de desserte routière Longueville-Avranches dont il a été, avec force, rappelé toute l'importance que nous y attachons : la route de la Bruyère, qui contournera le hameau du même nom, pourrait après les études programmées en 2007 et les acquisitions de terrains nécessaires, être réalisée en 2008/2009.

Nous avons par ailleurs reçu confirmation qu'il serait pris en compte dans ce cadre, un giratoire à l'intersection avec la RD 21, route de Lézeaux. Un échange a eu lieu sur l'aménagement des deux giratoires de la RD 973, celui en construction et celui à hauteur d'Intermarché : Des idées de sculptures, d'accompagnements paysagés… à suivre. Une certitude : le Conseil Général nous accompagnera dans la perspective de cette réalisation par un appui technique et financier.

Les autres projets de voirie :

• **La Folliotte, RD 154.**

Après réalisation d'un collecteur d'eau pluviale avec l'aide du Conseil Général, des études sont engagées par celui-ci afin d'établir un projet dans l'emprise existante. La voirie sera requalifiée permettant alors la mise en œuvre d'un trottoir qui irait du cimetière de Kairon jusqu'à la rue de la Faisanderie. Reste à établir la répartition financière entre Département et Commune, et programmer ces travaux qui pourraient voir le jour prochainement.

• **Route de l'Ecutot, RD 151.**

Cette rue, défoncée à plusieurs reprises par un certain nombre de travaux sous chaussée, y compris cet automne pour un renforcement EDF est dans un triste état et sa réfection s'impose dans les meilleurs délais.

Comme pour la Folliotte, le Conseil Général se charge des études avec comme objectif la mise en place d'un trottoir, d'une voirie recalibrée et d'un réseau d'eau pluviale.

Là aussi, reste à établir la répartition financière entre nos deux collectivités. Les travaux pourraient être réalisés en 2007.

• **RD 911 :** Rue Sainte Anne et Charles Mathurin jusqu'au-delà de l'école Sainte Marie. (Voir précédent Saint Pairais)

L'étude lancée par la commune est en cours. Dès les premières ébauches le département sera associé au projet et décidera de sa contribution suivant ses propres critères d'intervention en agglomération.

• **RD 21 :** Giratoire à la sortie de la ZA du Vallon.

Il s'agit du giratoire qui assurera l'accès à la ZA par un itinéraire traversant les Hauts de Saint Pair pour rejoindre la route du Croissant (RD 309).

L'étude réalisée par le Département est bien avancée. Les répartitions financières sont à définir pour des travaux qui pourraient être réalisés en 2008.

COUVERTURE - ZINGUERIE - CHARPENTE - ÉTANCHÉÏTÉ - BARDAGE - ISOLATION

Ent. YGER

Zone Artisanale du Croissant - 50380 SAINT-PAIR-SUR-MER - Tél. 02 33 50 14 07 - Fax 02 33 50 17 07

Autres projets :

• RD 154, traversée du bourg de Kairon.

Nous sommes très souvent interpellés sur cet itinéraire qui a fait l'objet d'un certain nombre de correspondances entre Conseil Général, communes et riverains. Sans s'engager dans des travaux très coûteux, il paraît urgent, et nous l'avons à nouveau affirmé au Département, de sécuriser la traversée du Bourg. Le Conseil Général s'est engagé à étudier la possibilité d'un marquage de la chaussée, axial ou en rives.

• Signalisation des Campings.

Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur ce projet et rappeler que nous attendons le chiffrage de cette opération qui consiste, (voir dernier « St Pairais »), en la mise en place d'un schéma d'itinéraires balisés.

Chacun a pris conscience de l'urgence de cette opération compte tenu de la nécessité de mise en place des panneaux de signalisation des campings avant la saison prochaine.

• Signalisation verticale et directionnelle :

Dans le même ordre d'idées, nous avons eu un échange intéressant sur l'importance que nous accordons dans notre commune à la signalisation, qu'elle soit directionnelle ou locale.

Il a été convenu, comme pour Saint Pair, qu'une remise à niveau sur l'ensemble du Canton de Granville est souhaitable.

Collecte des eaux pluviales en amont de la rue de la Cornique

Il s'agit d'un projet capital permettant la récupération des eaux pluviales sur tout un secteur et susceptible de délester les réseaux actuels participant alors à la lutte contre les inondations.

Le projet consiste à poser des tuyaux rue de la Corniche et allée de la Corniche, qui récupèreraient les eaux des voies transversales à savoir : le chemin Lang, l'avenue Lebel, la rue Pierre Chesnay, (la rue des Hauts fossés), la rue de la Grâce de Dieu.

Un nouvel exutoire serait alors créé au bas de l'allée de la Corniche, les eaux étant rejetées dans la baie du Thar après traitement.

Il faut savoir que ce projet se trouve dans nos « tablettes » depuis plus de quatre ans et que nous avons reculé devant l'ampleur des dépenses à engager.

A ce jour, une opportunité s'est présentée : la décision récente de réaliser, dans le secteur, avant la fin de l'année, des travaux de canalisation d'eaux usées sur une grande partie du trajet prévu dans notre projet. D'où une perspective de sérieuse économie dans la réalisation de tranchées communes.

Notre réseau d'eau pluviale peut alors être réalisé en deux parties :

• Une première tranche d'environ 650ml correspondant aux tranchées du réseau d'assainissement d'eaux usées à créer.

• Une seconde tranche d'environ 200 mètres complémentaires hors travaux d'assainissement.

A la parution du présent Saint Pairais, la première tranche sera certainement en cours de réalisation. La seconde devrait suivre "dans la foulée" car il est évident que notre nouveau réseau ne fonctionnera que s'il est exécuté dans la totalité.

Guy LEQUIN **Adjoint à la voirie**

Une nouvelle recrue pour le service technique de la commune

Dans le dernier Saint Pairais, nous avions annoncé le départ d'Ernest Landréat dit « Nenesse ». L'équipe voirie, réorganisée après ce départ, devait alors être renforcée d'une unité, si possible un jeune en début de carrière.

Parmi les candidatures reçues nous avons retenu celle de Nicolas Gosset, né le 19.06 1984 qui a 5 ans d'expérience en entreprise et qui réside à Bacilly.

Au sein de l'équipe voirie depuis le 1er octobre 2006, Nicolas Gosset est chargé, comme ses collègues de l'entretien général de nos voies et notamment de petits travaux de maçonnerie (bordures, interventions de petits ouvrages d'art, trottoirs, buses ...)

Déjà bien intégré à l'équipe, nous lui souhaitons bonne chance pour la suite.

Route d'Avranches
Zone Artisanale du Croissant
50380 Saint-Pair-sur-Mer

Tél. 02 33 90 62 26

Route d'Avranches
Zone Artisanale du Croissant
50380 Saint-Pair-sur-Mer

Tél. 02 33 91 22 33

Adduction d'Eau Potable
INTERCONNEXION

L'approvisionnement en eau est un souci constant pour les élus de la région Granvillaise. Chaque année, lors des périodes sèches, le volume disponible dans la rivière, qui nous alimente en eau, est à la limite de nos besoins et impose des restrictions d'utilisation, avec la crainte d'une rupture dans la distribution.

Afin de mieux répartir le volume d'eau disponible les collectivités se sont engagées dans la réalisation de travaux d'interconnexion : Granville - Donville ; Granville - Yquelon ; Saint Pair - Jullouville ; la dernière en cours Granville - Saint Pair - Saint Aubin.

Une première tranche de cette interconnexion, la partie Granville – Saint Pair, a été réalisée en 2004-2005 en même temps que la mise en place de la canalisation de refoulement des eaux usées. La deuxième tranche Saint Pair – Saint Aubin était restée dans l'attente des subventions Après appel d'offres le maître d'œuvre le cabinet SOGETI et l'entreprise SOGEA STURNO ont été retenus. Depuis la fin octobre les travaux sont en cours. Une première partie située entre Intermarché et le village des Merais, en passant sous le nouveau Rond Point, est réalisée, l'autre partie Les Merais – Gatigny devrait se réaliser en février - mars 2007.

Le coût de ces travaux, indispensable à l'alimentation en eau du Syndicat de Saint Planchers et au renforcement de la pression dans la partie est de Saint Pair, est chiffré aux environs de 350 000 euros, pour la partie Saint Pair, avec une subvention de l'Agence de l'Eau de 40 % et une autre du Conseil Général de 15 %. Pour les habitants situés au de-la du château d'eau et de part et d'autre de la RD 911 la pression de l'eau au robinet va augmenter d'environ 3 bars 5. Il serait sage que chacun fasse vérifier ses appareils à effets d'eau, par un professionnel, pour éviter les incidents que pourrait générer cette nouvelle pression

Profitant de la tranchée ouverte pour la canalisation d'eau, le S.I.V.O.M. va mettre en place une canalisation gravitaire et les boites de raccordement qui permettront, si nous trouvons une solution de relèvement dans avenir proche, de collecter les eaux usées des habitations de ce village

Gustave Allain
Adjoint au Maire

Entreprise de Maçonnerie - Bâtiment
Terrassement
Assainissement

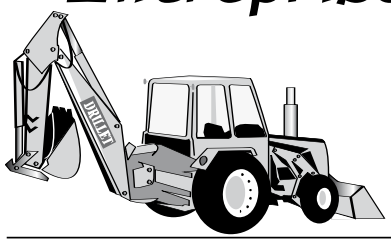

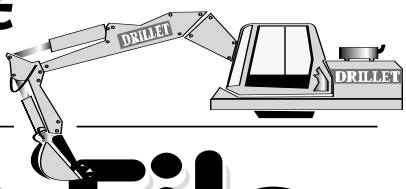

DRILLET et Fils

SARL au capital de 100.000 F

Tél. 02 33 50 63 62
Fax 02 33 50 00 65

Siège Social : "La Chanterie" - Kairon
B.P. 34 - 50380 St-Pair-sur-Mer

Affaires Sociales

Activités :

Le CCAS est de plus en plus sollicité pour des aides facultatives :
- cantine,
- centre de loisirs,
- factures d'EDF,
- factures d'eau,
- taxe d'habitation, etc…

Un nombre de plus en plus important de familles ne parvient plus à faire face à ces charges. Ces demandes sont étudiées avec la plus grande attention (revenus trop faibles, RMI, chômage). Il s'agit bien souvent d'une difficulté passagère, l'aide du CCAS ne pouvant être que ponctuelle.Depuis le dernier bulletin paru en juillet, les aides accordées par le CCAS ont été les suivantes :
- Cantine – garderie / étude :
- 2 familles pour 1 enfant
- 1 famille pour 3 enfants
- 3 familles pour 2 enfants

Centre de loisirs :

Aide de 1 € par jour accordée à 1 personne seule ayant repris une activité professionnelle (1 enfant concerné).

Aide au règlement des factures d'eau :

2 familles aidées pour une somme de 300 € chacune.

Aide au règlement des factures d'EDF :

6 familles ont été aidées pour une somme totale de 1 427,17 €. Il s'agit d'une aide partielle, il est demandé aux familles de procéder au règlement du solde.

Aide au règlement de la taxe d'habitation :

Une personne aidée pour une somme de 128 €.

Maintien à domicile :

Effectif actuel :
70 aides à domicile
75 sont intervenues pendant les moins de juillet et août

Services rendus :

Le nombre d'heures est en augmentation constante :

	2005	2006 (Prévisions)
Services rendus	62 922 heures	66 337 heures
Garde de nuits	1 462 nuits	1 750 nuits

Il est enregistré de plus en plus de demandes pour les nuits, qui sont assurées par 10 aides à domicile, ce qui devient difficile. Un projet d'une autre organisation est à l'étude pour assurer ce service.

Il y a également de plus en plus de demandes pour les week-ends. 40 personnes âgées sont concernées. Ce service est assuré par 46 aides à domicile, par roulement toutes les 4 semaines chacune.

Actuellement, 185 personnes âgées sont aidées, 64 sont dans le dispositif de l'APA, représentant une évaluation des besoins de 3 500 heures. Toutefois, une participation financière, quelquefois importante, reste à charge du bénéficiaire, en effet l'APA ne couvre pas tous les besoins évalués. La formation des aides à domicile se poursuit, plusieurs d'entre elles souhaiteraient s'y engager mais le financement ne couvre pas tous les besoins en ce domaine. Cependant, compte tenu d'interventions près de personnes de plus en plus dépendantes, cette formation devient indispensable.

Logements sociaux :

Bilan des demandes HLM :

A ce jour, 174 demandes sont enregistrées, certaines d'entre elles le sont sur plusieurs communes.

Répartition des demandes en fonction	Nbre de demandes	% des demandes
du lieu de résidence :		
- St-Pair	53	30%
- autres communes	121	70%
du type de logement demandé		
- F1	2	1%
- F2	39	22%
- F3	76	43%
- F4	44	26%
- F5	13	8%
de la composition de la famille		
- personne seule	68	39%
- personne seule av. 1 enfant	18	11%
- personne seule av. 2 enfants	12	7%
- personne seule av. 3 enfants	7	4%
- personne seule av. 4 enfants	1	
- couple sans enfant	26	15%
- couple avec 1 enfant	14	8%
- couple avec 2 enfants	15	9%
- couple avec 3 enfants	9	5%
- couple avec 4 enfants	4	2%

Parmi ces demande figurent 32 personnes retraitées et 90 enfants. Les principaux motifs de ces demandes :
- Décohabitation : 13
  (logés chez les parents)
- Logement actuel trop petit : 30
- Loyer trop élevé : 19

Les autres motifs étant pour raisons de santé, lieu de travail éloigné, etc…
Les personnes ayant déposé une demande passent régulièrement pour s'informer sur les projets, notamment les dates prévisibles de construction.

Prévisions :

- La Vigie : permis accordé pour 18 logements.
- La ZAC du Vallon : permis déposé pour 16 logements.

RAPPEL

pour ce qui concerne les logements, il est demandé de s'adresser au CCAS les lundi et mardi matin de 9 h. à 12 h.

Yvette REGNAULT,
Adjointe au Maire
chargée des Affaires Sociales

Opération transport de personnes :

Le conseil d'administration du CCAS du 24 octobre 2002 a amélioré le service de transport des personnes pour permettre à un plus grand nombre d'habitants de St-Pair d'en bénéficier.

a) Taxi service :

Le conseil d'administration du CCAS du 20 septembre 2006 a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention taxi service avec Monsieur Djamel HABBOU « taxi du Boscq ». Depuis le 1er octobre 2006 ce service est donc de nouveau en fonctionnement.

Les tarifs qui n'avaient pas été revus depuis l'an 2000 ont augmenté. Le ticket est passé de 0,76 € à 1,00 €.

La carte, les tickets et le règlement sont à retirer à la mairie. Les bénéficiaires doivent être âgés de 65 ans ou plus ou être handicapés et avoir un plafond de ressources annuelles imposables de 11 440 € pour une personne seule et de 12 200 € pour un couple.

Pour chaque déplacement (aller ou retour) il faut 3 tickets. Chaque bénéficiaire peut retirer 24 tickets par mois soit un aller et un retour par semaine. Quel que soit le trajet, à l'intérieur de notre commune ou entre St-Pair et Granville, la participation des bénéficiaires est toujours de 3,00 €. Le coût réel des courses varie de 5,50 € à 10,37 €, la différence étant prise en charge par le CCAS.

b) Autocar STN :

Le prix d'un aller à Granville est de 0,65 €. Peuvent en bénéficier les habitants de Saint-Pair-sur-Mer âgés de 65 ans ou plus ou handicapés et/ou ayant des revenus imposables inférieurs à 11 440,00 € pour une personne seule et à 12 200,00 ? pour un couple. La carte et les tickets sont à retirer à la mairie. Pour information, le CCAS achète les tickets pour les arrêts à St-Pair bourg 0,70 € et pour les arrêts de Beausoleil et du Pont Bleu 1,75 €.

c) Minibus municipal :

Depuis le 10 février 2005, le minibus municipal, qui peut accueillir 8 personnes, fait le tour de la commune chaque jeudi pour conduire gratuitement au marché les personnes qui en font la demande. A ce jour, 8 personnes ont souhaité bénéficier de ce nouveau service qui n'est pas réservé qu'aux habitants de Kairon.

Pour bénéficier de ce service, toute personne âgée de plus de 60 ans, n'ayant pas de moyen de locomotion personnel et capable de monter dans un minibus non aménagé pour le transport des handicapés en fauteuil roulant, doit téléphoner à la mairie au plus tard le mercredi à 12 h pour s'inscrire.

Le chauffeur établit le circuit chaque semaine en fonction des demandes, en passant au plus près des résidences des bénéficiaires. L'heure de passage du minibus qui débute sa tournée vers 9 h 30 est communiquée par téléphone le mercredi après-midi.

Chaque bénéficiaire doit attendre à l'extérieur avant le passage du minibus. Le retour a lieu à 11 h 15.

Aide aux familles pour favoriser les pratiques sportives et culturelles des enfants de 6 à 20 ans

Depuis septembre 2004, le C.C.A.S. a mis en place une aide aux familles pour favoriser les pratiques sportives et culturelles de leurs enfants de 6 à 20 ans.

Cette aide est versée aux clubs sportifs ou aux associations culturelles pour diminuer sensiblement les coûts d'inscription payés par les familles. L'aide est attribuée à une seule activité par enfant qui s'engage à la pratiquer toute l'année.

Une grille a été établie en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants ; une somme forfaitaire reste à la charge de la famille pour les activités dont les frais d'inscription sont inférieurs à 100 € ; par contre, cette somme est calculée en pourcentage, avec la même grille de revenus, pour les frais d'inscription supérieurs à 100 €.

Les revenus pris en compte sont les revenus imposables de l'année N – 1 (2005 en septembre 2006).

La grille de 2004 / 2005 reste valable pour 2006 / 2007 et est disponible en mairie. Les présidents des clubs informent les parents sur les modalités pratiques.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants de faire de l'équitation, le directeur du centre équestre a décidé de diviser par 2 le prix de la leçon hebdomadaire pour les enfants des familles qui peuvent bénéficier de l'aide du CCAS de St-Pair.

Projet de création d'une maison de retraite

Le conseil municipal a déposé un projet de maison de retraite publique le 31 mai 2005. Il s'agira d'une maison de retraite médicalisée avec un accueil permanent de 60 lits dont 12 dans une unité spécifique pour malades atteints de la maladie d'Alzheimer, avec un accueil de jour de 10 places et avec un accueil de nuit de 6 lits.

Christophe MARCHAND

BOULANGERIE PÂTISSERIE

banette

Place Général de Gaulle
50380 SAINT-PAIR-SUR-MER
Tél. 02 33 50 06 49

Elle sera construite dans la ZAC du Vallon sur un terrain de 5000 m², donc au milieu d'un quartier en devenir. Les travaux débuteraient début 2008 pour se terminer à l'automne 2009.

La commune assurera la construction et en confiera la gestion au CCAS.

Nous avons choisi une maison de retraite publique car les résidents pourront bénéficier dès leur entrée de l'aide sociale, de l'ALS et le prix de journée ne devrait pas être trop élevé, des arguments majeurs à nos yeux, dans l'intérêt des nombreux demandeurs de ce genre d'établissement.

Le conseil municipal a choisi la DDE de Saint-Lô comme conducteur d'opération et la société Trivalor comme assistant maître d'ouvrage pour la Haute Qualité Environnementale. Il nous a paru nécessaire avec l'aide financière de l'ADEME et du Conseil Régional de veiller particulièrement à la qualité de la construction et des installations de cette maison de retraite, même si le coût de la construction sera plus élevé d'environ 5 %.

Nous avons retenu les préconisations suivantes :

- Avant de choisir les matériaux et procédés de construction on devra connaître leur impact environnemental et sanitaire.
- Le chantier devra entraîner le minimum de nuisances en particulier pour les voisins et devra aussi trier ses déchets.
- La gestion de l'énergie du bâtiment et de ses équipements devra réduire au maximum les consommations et les besoins énergétiques et de plus renforcer le recours aux énergies renouvelables.
- La gestion de l'eau passera par la mise en œuvre de trois stratégies complémentaires :
  - gestion et réduction des consommations d'eau potable,
  - utilisation de l'eau de pluie,
  - assainissement des eaux usées,
- La gestion des déchets d'activité devra permettre :
  - une conception des dépôts de déchets d'activités adaptés aux modes de collecte actuels et futurs,
  - une réflexion et une sensibilisation de tous les utilisateurs du bâtiment sur la réduction à la source des quantités de déchets.
- Les bâtiments et leurs équipements devront être conçus pour faciliter et optimiser les procédures d'entretien et de maintenance.
- La construction devra être très performante dans le domaine du confort hygrothermique :
- en évitant :
  - tout phénomène de paroi froide l'hiver par une parfaite isolation extérieure,
  - tout risque de surchauffe en été par les protections solaires mises en place,
  - en créant une ventilation naturelle ou mécanique,
- La construction devra être très performante pour le confort acoustique :
  - en limitant les bruits venus de l'extérieur,
  - en réduisant l'impact des bruits intérieurs.

Le conseil municipal du 20 octobre a autorisé Monsieur le Maire à lancer le concours d'architecte à partir du 27 octobre 2006.

Sur l'ensemble des candidats trois maîtres d'œuvre seront retenus, ils devront déposer leur esquisse au plus tard le 28 mars 2007.

L'ensemble des formalités administratives réglementaires prolongent d'une année le temps nécessaire à la construction d'une maison de retraite publique par rapport à une maison de retraite privée.

Il n'est pas utile d'envoyer à la mairie des demandes d'inscription avant le début de l'année 2009.

L'épicerie sociale :

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (S.I.A.S.), depuis septembre 1999, a ouvert 766 avenue des Matignon à Granville, une épicerie sociale qui apporte aux personnes seules et aux familles du canton ayant de faibles revenus une aide alimentaire pendant toute l'année.

Les assistantes sociales ou les C.C.A.S. étudient le dossier des personnes qui souhaitent en bénéficier et déterminent chaque mois le montant de l'aide apportée. Chaque bénéficiaire avec l'aide des bénévoles et des salariés peut se procurer des produits variés et de qualité pour des sommes très modestes allant de 5 % à 30 % de la valeur des denrées. L'épicerie est un lieu où l'accueil des bénéficiaires est particulièrement chaleureux et où ils peuvent aussi participer à des ateliers cuisine ou à des séances d'information en relation avec la consommation.

La banque du meuble :

La banque du meuble est gérée depuis le 1er avril 2005 par le SIAS qui a aménagé un local au 766 avenue des Matignon à Granville, près de l'épicerie sociale.

Le rôle de la banque du meuble est de fournir des meubles à des familles démunies repérées par les CCAS ou par les assistantes sociales de secteur.

Les meubles sont donnés à la banque du meuble par des particuliers, des commerçants ou des collectivités.

Les familles deviennent bénéficiaires en fonction de leur quotient familial (le même que pour l'épicerie sociale) et participent financièrement pour 5 à 30 % de la valeur estimée des meubles.

Le SIAS a embauché en CES puis en CAE un employé qui fait fonctionner le service à l'aide de bénévoles sous la direction de la directrice de l'épicerie sociale.

Les particuliers qui souhaitent offrir des meubles peuvent appeler le 02.33.50.74.40 du mardi matin au vendredi midi. Un véhicule viendra chercher les meubles, sur rendez-vous.

Pour que le service soit encore plus efficace, il a besoin de bénévoles qui sont prêts à offrir un peu de leur temps et éventuellement de leur savoir-faire pour de petites restaurations.

Opération portage des repas :

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (S.I.A.S.) du canton de Granville organise depuis le 1er février 2002, avec l'A.D.M.R. pour le portage et la cuisine centrale de Granville pour la préparation des repas, un portage de repas à domicile.

Ce service peut livrer de 1 à 7 repas par semaine aux personnes âgées de 65 ans ou plus ou handicapées sans condition de ressources. Le prix du repas qui comporte aussi un potage pour le soir est de 7,84 € le 1/01/07.

Le CCAS de Saint-Pair-sur-Mer peut apporter une aide financière aux personnes ayant de faibles revenus.

Pour en bénéficier, vous pouvez soit vous adresser à la mairie, soit appeler Albert NOURY au 06.84.77.68.97 qui ira chez vous remplir le dossier, soit appeler Muriel LEBACQUER qui est chargée du portage au 06.30.80.21.52.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Noël et je vous présente mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2007.

Albert NOURY,
Conseiller municipal
Président du SIAS

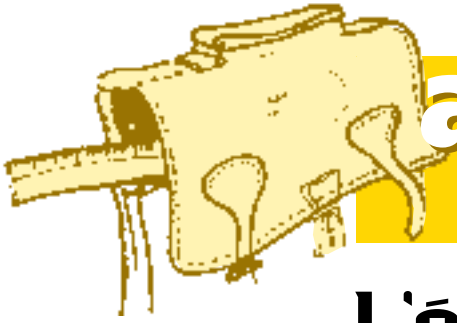

affaires scolaires et péri-scolaires

L'école et Internet

Comme chacun sait (??), l'école Anne Frank dispose d'un matériel informatique composé de 13 postes reliés en réseau, de 2 imprimantes.

Les enfants de Maternelle, grande et moyenne sections , utilisent des petits logiciels pédagogiques qui préparent aux mathématiques et à la lecture , notamment l'écoute de sons .

Seules les enseignantes utilisent Internet, soit pour entrer en contact avec l'inspection académique, soit pour préparer leur classe.

En Elémentaire, le courrier administratif arrive également par Internet. Les enseignants font des recherches dans différents domaines pour enrichir leurs cours.

En cours d'informatique, les enfants iront découvrir le thème choisi par l'enseignant sur les sites qu'il aura préalablement consultés et toujours sous l'œil vigilant du maître. Il n'y a jamais de recherche libre qui pourrait conduire à de mauvaises surprises.

L' Inspection Académique fournit d'ailleurs un logiciel de protection. Internet peut aussi favoriser les échanges de courrier avec une autre école : la correspondance scolaire prend une autre forme. L'école A Frank est ainsi en liaison avec une école de Laigle.

Ponctuellement, Internet pourrait permettre à un enfant malade, absent pour une longue période, de suivre le travail fait en classe.

Dans le règlement scolaire est incluse une charte de protection des mineurs précisant que les enseignants seront vigilants lors de l'utilisation de Internet par leurs élèves.

Dans les années à venir , Internet jouera un rôle de plus en plus important dans la gestion de l'école et entre l'école et les différents pôles administratifs dont elle dépend, la Mairie par exemple.

Vous pourrez, dans un avenir proche, découvrir le site de la mairie de St-Pair et voir ce qui se passe dans les domaines scolaire et périscolaire.

Bonne année, bien cordialement
Edith Tourmente
Adjointe aux affaires scolaires et péri-scolaires

Claude LEREDDE

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

PLOMBERIE CHAUFFAGE ÉLECTRICITÉ

Equipements Techniques

MAÎTRE ARTISAN

alarmes
anti-effraction & incendie

Dépannage - Entretien
Motorisations Portails
Climatisation
Antennes TV - Satellite
Pompe à chaleur
Aspirateur intégré
Ventilation
Pompage - Irrigation

Z.A. du Croissant - 50380 SAINT-PAIR-SUR-MER
Tél. 02 33 50 41 96 - Fax 02 33 50 85 25

& Sports loisirs

Une aide aux associations sportives

En complément des nombreuses aides accordées aux associations St Pairaises (subventions, prêts de salles, de matériel, mise à disposition du minibus…), le Conseil Municipal a voté l'octroi de subventions aux associations sportives du pays Granvillais qui accueillent des jeunes St Pairais âgés de moins de 18 ans dans des structures inexistantes à Saint Pair.

Ainsi les clubs de handball, de basket ball, de judo, de karaté, de plongée sous-marine et d'athlétisme de Granville ont répondu à notre enquête sur leurs effectifs et se sont vu attribuer une somme de 10 € par enfant de moins de 18 ans accueilli au sein de la structure associative. Ce sont donc 84 jeunes qui sont concernés par cette aide financière.

Nous avons aussi voulu montrer notre soutien au sport en général et également récompenser l'activité bénévole des nombreux dirigeants associatifs qui oeuvrent bien souvent dans l'ombre pour permettre aux jeunes de pratiquer leur activité favorite.

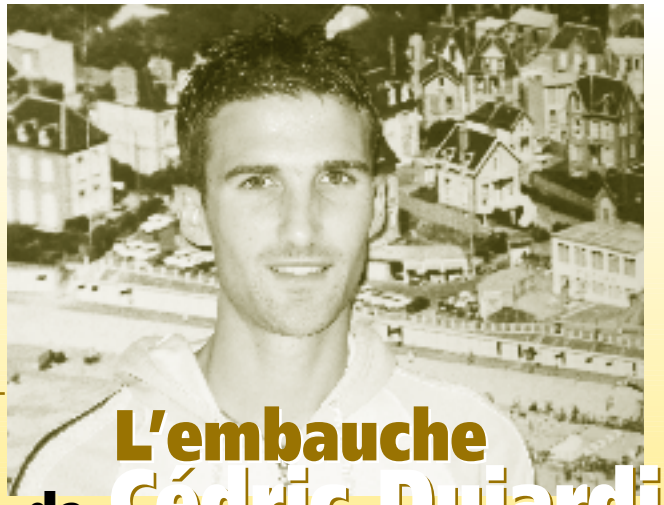

L'embauche de Cédric Dujardin

Employé en tant qu'animateur au sein du personnel municipal depuis décembre 2001, Cédric Dujardin est arrivé au terme d'un contrat emploi-jeune d'une durée de 5 années.

Cette période lui a permis d'acquérir de l'expérience sur le terrain auprès des jeunes mais également d'obtenir des diplômes spécifiques dans le domaine de l'animation. Si vous avez des enfants scolarisés au sein de l'école Anne Frank ou fréquentant les animations à la carte durant les vacances scolaires, vous avez sans doute apprécié l'accueil et la qualité de Cédric dans son travail auprès des enfants et des adolescents. Le Conseil Municipal a décidé la création d'un emploi d'agent d'animation pour Cédric et par conséquent montré sa volonté de pérenniser un emploi aidé en emploi à durée indéterminée comme cela s'était déjà produit pour Jérôme Lelandais.

Cédric vient ainsi compléter l'équipe du Centre de Loisirs dirigée par Franck Lefévre et s'associe à Sébastien Perrier pour la prise en charge des jeunes durant les vacances scolaires.

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous !

Bertrand SORRE,
Délégué du Maire chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative

Marie-Line BOUCHAUD

Assistance administrative à domicile
Secrétaire - Écrivain Public

Agrément n° 2006-2.50.02 délivré pour une assistance administrative à domicile à destination des particuliers

- Livret d'accueil avec prestations proposées et tarifs, à votre disposition, pour des interventions ponctuelles ou régulières.
- **Réduction d'impôt de 50% des sommes versées.**

PARTICULIERS
ENTREPRISES

Tél./Fax : 02 33 90 81 48 ou 06 08 63 70 86
E-mail : MARIE-LINE.BOUCHAUD@wanadoo.fr
131, rue du Grand Large - Lotissement Les Trois Croix
50380 SAINT-PAIR-SUR-MER

MOBILITÉ
DISPONIBILITÉ
DISCRÉTION

Centre de loisirs

Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, résidant et/ou scolarisés à SAINT-PAIR sur Mer. Les enfants peuvent venir à la journée ou à la demi-journée (matin ou après-midi, avec ou sans repas).

Chaque mercredi, le centre accueille une trentaine d'enfants. Les journées des petites vacances (hiver, printemps et Toussaint) sont autant fréquentées ; en revanche, plus de 40 enfants sont présent chaque jour pendant les vacances estivales.

Le centre de loisirs est ouvert depuis 1994 ; il est installé dans les locaux du Groupe scolaire Anne-Frank et les salles multifonctions.

Il fonctionne toute l'année les mercredis et jours de vacances scolaires (sauf à NOEL) de 7h30 à 18 h 30.

Une journée type au centre

7 h 30 – 9 h 30	: accueil des enfants sous forme de garderie.
9 h 30 – 11 h 45	: activités.
11 h 45 – 12 h 15	: accueil ou départ des enfants.
12 h 15 – 13 h 30	: repas.
13 h 30 – 14 h 00	: accueil ou départ des enfants.
14 h 00 – 16 h 30	: activités.
16 h 30 – 18 h 30	: départ des enfants sous forme de garderie.

Selon les périodes de l'année, selon les demandes des enfants et les projets de l'équipe d'animation (Emmanuelle, Sylvie, Cédric et Franck), de nombreuses activités sont proposées : travaux manuels, arts plastiques, grands jeux extérieurs, sorties en forêt ou à la plage, journées pique-nique, ateliers cuisine, activités physiques et sportives, découverte de l'environnement, mini séjours, …

Le centre de loisirs poursuit des objectifs pédagogiques en favorisant les apprentissages, la socialisation, en développant l'autonomie, la confiance en soi et l'imaginaire, …mais le principal objectif reste que l'enfant se sente en « vacances ».

Pour des raisons évidentes d'organisation, les enfants doivent être inscrits auprès de la direction (dossier à retirer en mairie ou au centre).

Le tarif est fixé selon un barème qui tient compte des revenus mensuels des parents et du nombre d'enfants à charge.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le centre de loisirs, ou téléphoner au 02.33.50.66.35. ou au 06.07.73.42.29.

SIVOM "baie de Scissy"

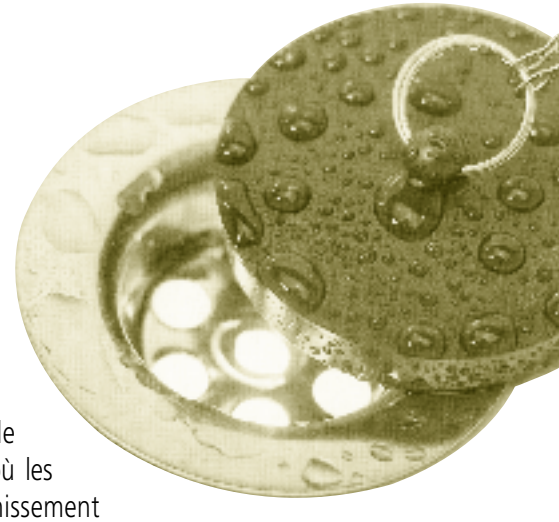

Assainissement

La Loi sur l'eau et les directives européennes imposent à nos communes littorales de neutraliser toutes les sources de pollution qui dégradent le milieu naturel.

Après un schéma directeur et un contrat d'agglomération, passé avec l'agence de l'eau, pour le financement, notre syndicat à finalisé, en 2003, un projet qui doit nous permettre de poser 50 Kilomètres de canalisations sous chaussée et raccorder 2 500 habitations. Ce grand chantier, en cours, dont le coût avoisinera les 15 millions d'euros, sera réalisé sur 6 ou 7ans. A ce jour, nous avons mis en place 25 Kilomètres de canalisations et permis à plus de 1400 foyers de rejeter leurs eaux usées dans le réseau collectif d'assainissement. Reste à réaliser, sur les trois communes, 25 kilomètres de canalisations et plus de 1 000 habitations à raccorder.

La deuxième tranche de ces travaux s'achève, en cette fin 2006, par l'assainissement des rues de la Croix Paqueray et de La Chevallerie, sur la commune de Carolles, ou les habitants peuvent, maintenant, raccorder leur habitation au réseau collectif.

Après une période d'incertitudes sur son financement, une troisième tranche de travaux, dont le marché s'élève à plus de 3 millions d'euros, a commencé en septembre sur le village de Groussey, à Jullouville. Avec l'accord d'une quinzaine de propriétaires, que nous remercions, la canalisation principale à été posée près du ruisseau « Le Crappeux » ce qui à permis de réaliser un écoulement gravitaire et facilitera le raccordement des habitations situées en contre bas de la route de Carolles. Contrairement à la pratique habituelle, ces travaux, qui se trouvent en amont, ont été réalisés en début de chantier pour éviter la période des inondations, le raccordement des habitations ne sera possible qu'au printemps prochain.

En cette fin 2006, l'entreprise Sturno devrait commencer les travaux pour mettre en place le réseau collectif d'assainissement dans l'allée et la rue de la Corniche, à Saint Pair. Profitant de l'ouverture de la tranchée, la commune doit poser, en parallèle, une canalisation qui permettra d'évacuer les eaux pluviales qui inondent régulièrement ce quartier. Nous aurons également à réaliser les travaux d'assainissement dans la rue du Prieuré à Saint Pair et dans la rue de la Croix Paqueray, à Carolles.

En Janvier 2007 débuteront les travaux pour assainir les quartiers : de la Mazurie et de la rue de la route de Groussey.

En ce qui concerne le Chemin Ombrage et le Chemin de l'Aleu, où les travaux d'assainissement seront réalisés en parallèle avec les travaux d'AEP de la ville de Carolles, nous pensons qu'ils pourraient débuter en mars prochain. Pour le secteur de Groussey, la reprise des travaux en mars concernera : La route de Carolles la Hercellerie et la Championniére. Les travaux de la rue du Corps de Garde seront réalisés en mai ou juin 2007. Cette tranche se terminera, en juin, par l'arrivée de l'assainissement dans les villages de Lézeaux, La Carrière et la Bressaudière. Si l'ensemble de ces chantiers se déroule comme prévu, tous ces quartiers seront raccordables à l'assainissement collectif, avant l'été prochain.

Pendant que s'exécutent ces travaux nous préparons, avec le bureau d'études SETEGUE, un nouveau dossier de consultations pour une quatrième tranche dont l'appel d'offres sera lancé au printemps prochain. Les travaux de cette nouvelle tranche concerneraient : sur Saint Michel : Les Bougonnières, la Blancherie, Les Perrières, le Rocher ; sur Carolles : La Lande et l'humellière; sur Saint Pair : La Bruyére, La Chanterie, la Giquelière, le Chesnay, Leuderie et les Merais. Si l'agence de l'eau, notre principal financeur, accepte de subventionner la totalité du montant estimé de cette tranche de travaux (environ quatre millions d'euros) l'ensemble du projet initié en 2003 pourrait être achevé en 2009.

Pour informations : Il faut savoir que tous ces travaux sont subventionnés, jusqu'à ce jour, par : l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 40 % le Conseil Général de la Manche pour 15 % et la région Basse Normandie pour 10% ; soit 65%. Grand merci à nos financeurs.

Pour le SIVOM, le Président, Gustave Allain

N.B. Quelques règles en matière d'assainissement :

- Après la mise en place d'une canalisation collective d'assainissement, toutes les habitations de la rue sont obligatoirement raccordables.
- Ce raccordement doit être réalisé dans un délai maximum de 2 ans.
- Tout raccordement doit faire l'objet d'une déclaration préalable prés du syndicat avec la demande d'une visite de conformité, avant fermeture des tranchées.
- Lors des raccordements, l'écoulement des eaux usées doit être gravitaire. Pour les sous-sols et les habitations en contre bas de la voie principale les eaux doivent être relevées.
- Chaque habitation raccordable est redevable d'une taxe de raccordement de 400 euros, celle-ci est payable six mois après la mise en place de la canalisation collective.

élus de la gauche plurielle et citoyenne

Six mois ont passé depuis ce rendez vous régulier où, dans ce journal communal, les élus rendent compte de leur activité aux Citoyens. Il est donc temps pour les élus de la Gauche plurielle et Citoyenne de faire un point et nous le faisons avec grand plaisir, ceci afin de vous informer de l'évolution de certains dossiers, d'évoquer nos inquiétudes et de vous donner nos positions sur certaines délibérations prises en Conseil Municipal qui sont toujours argumentées et assorties d'approches et de propositions différentes.

Depuis le mois d'avril 2006, 5 conseils municipaux se sont tenus aux dates suivantes: 2 mai , 2 juin, 6 juillet,6 septembre et 20 Octobre. Lors de ces différentes réunions (ouvertes à Vous Tous) nous avons évoqué certains dossiers sur lesquels nous souhaitons revenir.

Acquisition du terrain près de l'école A. Frank

Le Conseil à l'unanimité a voté l'acquisition de ce terrain, cela au terme d'une procédure qui a duré plusieurs années. Ce terrain était très important pour le Développement de notre groupe scolaire, avec, en ce qui nous concerne, la volonté d'y voir se réaliser une salle de sport ce que nous avions déjà inscrit dans notre programme en 2001 lors des dernières élections municipales.

Toutefois les élus de la Gauche ont indiqué leur désaccord sur le versement d'une participation à l'agence Pozzo pour son intervention dans la négociation à la fois sur le principe et sur le montant de la somme versée.

Repas offert aux Anciens de la Commune

Les trois élus ont regretté que la réalisation du repas offert soit négociée avec un traiteur extérieur à la Commune. Il est fort dommage, dans ces situations de ne pas faire travailler le commerce local alors que par ailleurs on se plaint de la difficulté à faire vivre le commerce de notre Cité.

Pépinière d'entreprises

Nous avons contesté l'installation d'une entreprise au sein de cette structure considérant qu'un artisan développant la même activité existe depuis fort longtemps sur St Pair. Aider les entreprises à s'implanter OUI si ce n'est pas au détriment d'une autre déjà existante.

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Au mois de juin dernier nous nous sommes abstenus sur la proposition du nouveau projet de révision du P.L.U. considérant le manque d'orientations fortes en matière de développement de notre Commune. La majorité nous a rétorqué qu'elle souhaitait limiter la croissance démographique à 5000 habitants ce que nous contestons.

Aménagement du bord de mer

Depuis de nombreuses années maintenant le projet d'aménagement du bord de mer entre le casino et le bout de la digue existe. Il est vrai que les besoins sont là. Nous nous sommes abstenus sur la proposition considérant que le projet est beaucoup trop restrictif et qu'il ne s'inscrit pas dans un projet d'ensemble. Monsieur le Maire a indiqué que pour lui il n'était pas opportun d'imposer dès à présent un projet global engageant l'avenir.

Bâtiment annexe au stade communal

Nous avons voté contre le projet de réalisation d'une étude sur la construction d'un bâtiment annexe au stade communal. Nous considérons en effet que les structures existantes reconnues par tous comme excellentes ne sont pas suffisamment exploitées et que les priorités sont pour nous ailleurs.

Logement d'un gardien à la Faisanderie

Nous nous sommes abstenus sur l'aménagement, onéreux à nos yeux, d'un logement de gardien pour la Faisanderie là encore pour des raisons de priorité. Il faut ajouter que la Municipalité contre notre avis a décidé il y a quelques mois d'arrêter la location des gîtes (comme structure de tourisme) de Kairon. Alors un gardien juste pour la Faisanderie, cela ne nous semble ni prioritaire ni nécessaire.

Par ailleurs, au mois de juin, le Maire a souhaité que le Conseil Municipal se prononce sur le passage d'une convention de mandat avec une agence immobilière de St Pair afin que cet agent gère ces gîtes moyennant bien évidemment finances. Nous avons exprimé notre forte opposition à ce projet car il nous apparaît que c'est de l'argent public très mal placé et que la commune a vocation à gérer elle-même ces logements.

Structure "Petite enfance"

Lors du Conseil du mois de juin l'adjointe aux Affaires Scolaires a fait un point sur ce dossier. En ce qui nous concerne nous n'arrêtons pas depuis cinq ans de dire et redire que ce projet était vraiment prioritaire. La preuve : Nous avons voté à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche. Malheureusement, le montant de la subvention sera bien inférieur à ce qu'il aurait pu être si cette subvention avait été demandée plus tôt car les moyens donnés par l'Etat sont maintenant plus réduits.

Ce dossier doit également passer de l'échelon communal au niveau intercommunal et nous sommes très favorables à cette hypothèse sachant tout de même que cela aura une incidence sur la nature du projet. Encore une fois malheureusement, les calendriers et les rythmes de ces différentes instances ne sont pas identiques et ce projet demandera certainement encore pas mal de temps pour se concrétiser.Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays Granvillais de 2005

Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays Granvillais de 2005

Lors de la réunion du Conseil du 20 octobre 2006, le Maire nous a présenté le rapport d'activité Il y a une obligation en effet à présenter ce rapport une fois l'an sachant qu'il n'y a pas de vote sur ce point.

Les élus de Gauche étudient toujours ce rapport avec attention et nous avons fait plusieurs remarques dont une qui nous paraît importante. En effet, le bureau de la Communauté de Communes a été saisi d'un projet de création d'un service communautaire d'instruction des autorisations d'occupation des sols. A nos yeux, ce projet peut présenter des risques si les objectifs ne sont pas clairement définis et le cadre de l'intervention de cette instance n'est pas bien délimité. Nous surveillerons étroitement cette question durant les mois à venir pour vérifier que les avantages possibles et attendus de cette hypothèse puissent être réellement concrétisés.

Port de Granville et Maternité de Granville

Ces deux dossiers sont extrêmement importants également pour les Saint Pairais du point de vue de l'aménagement du territoire, du développement économique,de l'emploi, du développement durable,de la santé et du bien être des mères et de leurs enfants.

Les trois élus de Gauche regrettent que la Municipalité de notre cité n'ait pas ouvert le débat entre les élus et avec les habitants de St Pair sur ces deux dossiers. Malheureusement, il semble que la partie soit perdue en ce qui concerne la maternité.

Il n'est pas trop tard pour le port. Quelle que soit l'hypothèse retenue (et nous sommes opposés au projet du Conseil Général), celle-ci peut avoir des conséquences sur les rivages de notre Commune, les courants, les apports en sédiments etc. Nous devrions, nous Saint Pairais, pouvoir exiger la tenue de certaines études et le travail de la municipalité est essentiel dans ce dossier car encore une fois ces dossiers ne concernent pas uniquement les Granvillais mais bien tout le bassin Granvillais et même au-delà.

Tennis Club

Lors du Conseil Municipal du 20 octobre dans les questions diverses, nous avons souhaité obtenir des informations sur la crise récente rencontrée au sein de ce club notamment la date de la prochaine assemblée générale. La presse s'est largement fait l'écho des difficultés vécues et la situation est très difficile. Comment a-t-on pu en arriver là ? Cette situation ne s'est sans doute pas dégradée du jour au lendemain ?

A notre question, le Maire nous a renvoyé vers le Président du tennis club qui est également conseiller municipal. Celui-ci ne pouvait pas apporter de réponse à notre demande (sur la date de la prochaine A.G) mais a fait état qu'il y a cinq ans lors d'une précédente affaire similaire au sein de ce club François Heurguier avait pris la défense du moniteur de cette époque comme un certain nombre de parents et d'adhérents. OUI celui-ci confirme cette position et s'il fallait recommencer celui-ci le ferait !

Par contre de là à laisser supposer que les élus de Gauche puissent être impliqués dans cette seconde affaire (cela arrangerait peut être certains de trouver un bouc émissaire….) nous le refusons. Les élus de Gauche ne connaissent aucun des protagonistes de cette malheureuse affaire ce qui ne nous empêche pas de suivre celle-ci avec intérêt car le tennis club est une association qui utilise une structure communale et que les problèmes rencontrés nuisent à Tous !!

Puisque le président du Tennis club rappelle à chacun que ce scénario a déjà été vécu il y a cinq ans, il est vrai que les élus de gauche s'interrogent sur la répétition de tels problèmes….. Nous espérons que lorsque chacun lira ces lignes les problèmes seront résolus et que le travail pour retrouver de la sérénité sera entrepris.

Elections Municipales

Comme nous l'avons annoncé dans le dernier numéro du Saint Pairais, nous souhaitons relancer le travail pour constituer une nouvelle liste aux futures élections municipales.

Si cette perspective vous intéresse, prenez contact avec nous.

Il faut une nouvelle équipe aux commandes de notre Cité avec de nouveaux projets et des nouvelles méthodes de travail !

Danièle BATELIER 02 33 51 12 51
Evelyne WERNET 02 33 50 03 38
François HEURGUIER 02 33 90 65 12

Notre site internet est en cours de reconstruction mais vous pouvez toujours nous contacter par courrier électronique à l'adresse suivante :

infos@gauchestpair.com

Ce numéro du Saint Pairais sortira à la fin de l'année
alors BONNES FETES A TOUS
et BONNE ANNEE 2007 !